



Xn : Nocif

Producteur

ITW Spraytec
99 Quai du Docteur Dervaux
F-92600 Asnières sur Seine France
Tel : 01.40.80.32.32 - Fax : 01.40.80.32.30

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : ETAIN A FROID
Identification du produit : Liquide.
Type de produit : Produit pour étamage chimique.
Identification de la société : Voir producteur.
N° de téléphone en cas d'urgence : INRS : 01.45.42.59.59

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

| Nom de la substance | Contenance (%) | No CAS / No CE / Numéro index | Symbole(s) | Phrase(s) R |
|---------------------------|----------------|--------------------------------------|------------|----------------|
| <u>Acide sulfurique</u> | : < 10 % | 7664-93-9 / 231-639-5 / 016-020-00-8 | C | 35 |
| <u>Thiourée</u> | : < 5 % | 62-56-6 / 200-543-5 / 612-082-00-0 | Xn N | 22-40-51/53-63 |
| <u>Sulfate d'étain II</u> | : < 5 % | 7488-55-3 / 231-302-2 / ----- | Xi | 36/37/38 |
| <u>Propane-2-ol</u> | : < 1 % | 67-63-0 / 200-661-7 / 603-117-00-0 | F Xi | 11-36-67 |

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.
Mode d'exposition dominant : Inhalation. Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes liés à l'utilisation
- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. La surexposition aux vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées.
- Contact avec la peau : Irritant pour la peau.
- Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux. Rougeurs, douleur.
- Ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours
- Inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse. Brouillard d'eau.
 - Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- Protection contre l'incendie : Tout le personnel de lutte anti-incendie doit porter des combinaisons de protection. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage : Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Stockage : Conserver à une température ne dépassant pas 40°C. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle
- Protection respiratoire : En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.
 - Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
 - Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.
 - Protection des yeux : Lunettes de sécurité.
 - Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Limites d'exposition professionnelle : Acide sulfurique : VME (mg/m3) : 1
Acide sulfurique : VLE (mg/m3) : 3
Propane-2-ol : VLE (ppm) : 400
Propane-2-ol : VLE (mg/m3) : 980
- Contrôle de l'exposition : VME (composés organiques de l'étain) = 0.1 mg/m3
VLE (composés organiques de l'étain) = 0.2 mg/m3

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C : Liquide.
- Couleur : Légèrement jaune.
- Odeur : Caractéristique.
- pH : 1.0
- Point d'ébullition [°C] : > 100°C
- Densité : 1.07
- Solubilité dans : Eau.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Point d'éclair [°C] : 80°C

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux : Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'étain. Oxydes de soufre. Anhydride sulfurique. Hydrogène (H).

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales. Réagit avec : Métaux.

Propriétés dangereuses : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Matières à éviter : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Conditions à éviter : Chaleur. Rayons directs du soleil. Flamme nue. Etincelles.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Toxicité chronique

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Cutanée : Irritant pour la peau.

- Oculaire : Irritant pour les yeux.

- Ingestion : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Sur les ingrédients : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités : Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Shipping name : UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., 8, III

No ONU : 1760

I.D. n° : 80

Transport terrestre

ADR/RID : Classe : 8
Groupe d'emballage : III

- Etiquetage ADR



Transport par mer

- Code IMO-IMDG : Classe 8

- IMDG-Pollution marine : Non.

Transport aérien

- IATA - Classe ou division : Classe 8

- Etiquette IATA : Flamm. Liquid.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s)



: Xn : Nocif

- Phrase(s) R

: R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils de sécurité

: Utiliser ce produit uniquement pour les applications auxquelles il est destiné.

France

: Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail.

Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions

: Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Texte des Phrases R du § 2

: R11 : Facilement inflammable.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R35 : Provoque de graves brûlures.

R36 : Irritant pour les yeux.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres données

: Révision - Voir : *

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2004/73/CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document